

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Théâtre du Jura, Strate J ou encore rénovation de la patinoire de Porrentruy. Qu'est-ce que ces trois éléments ont en commun malgré leur structure de financement complètement différente ? Tous ces projets ont été à un moment donné débattus dans le cadre du Parlement jurassien. Ils l'ont été car ils représentaient des enjeux cantonaux. Que ce soit au travers du principe d'un campus tertiaire pour Strate J, d'un financement partiel et direct pour le théâtre du Jura ou encore dans le cadre d'une subvention pour la patinoire de Porrentruy, tous ont été approuvés et largement soutenus par le Parlement.

Ces réalisations, si nous nous accorderons certainement tous à dire qu'elles sont importantes pour notre canton, sont pourtant toutes d'un montant bien moins important que le projet de nouvel hôpital esquissé par l'Hôpital du Jura.

Le groupe socialiste s'inquiétait déjà en janvier de cette année des questions de compétences entre le Conseil d'administration de l'hôpital, le Gouvernement et le Parlement. Comme à son habitude ces derniers mois, le Gouvernement jurassien aura mis deux mois pour répondre à notre interpellation. Sans doute pouvions-nous nous attendre à une argumentation détaillée pour justifier un tel délai. Et effectivement nous avons été quelque peu rassurés par les propos du représentant du Gouvernement qui indiquait en préambule de son développement, je le cite : « les aspects politiques doivent trouver une réponse. Les aspects légaux également. » Et d'ajouter, je cite toujours : « préciser au mieux les bases légales et peut-être, en fonction de l'interprétation de mon propos, voir dans quelle mesure ces dernières répondent encore au besoin réels d'un hôpital en 2022 par rapport à des bases légales qui datent, c'est vrai, d'un certain temps. » Fin de citation.

Nous partions dès lors du principe que l'Etat allait empoigner cette question de compétence de manière détaillée et la trancher. Nous étions en mars 2023. Le samedi 15 juillet dernier, le « Quotidien Jurassien » revenait sur le dossier en affirmant que sur la base de l'analyse du service juridique, le Gouvernement jurassien soutenait la stratégie de l'HJU. Et le ministre de la santé d'ajouter dans une interview : il s'agit d'une « quasi question de survie ». Le 19 juillet, le groupe socialiste demandait des précisions quant à ces affirmations. Pouvions-nous avoir accès à l'avis juridique évoqué ? Réponse toujours attendue malgré l'art. 66 al. 2 du règlement du Parlement qui précise que le Gouvernement donne sa réponse dans les deux mois qui suivent le dépôt de la question écrite. L'objet de notre question visant une « quasi question de survie » pour l'HJU, notre groupe ne peut qu'être déçu du traitement réservé à cette intervention.

Notre président de groupe, toujours soucieux du suivi des dossiers, c'est alors approché de l'Etat pour obtenir cet avis de droit du service juridique. C'est en ce sens qu'il adresse une

demande en date du 14 août 2023. Puis une relance le 23 août. Date à laquelle il reçoit une réponse par l'intermédiaire du Chancelier d'Etat qui lui indique notamment : « Il n'existe pas formellement d'avis de droit du Service juridique, contrairement à ce que les médias ont reporté, mais des échanges de courriels en vue de préparer la séance de commission de la santé du 30 juin. Le Gouvernement a souhaité que ces échanges soient formalisés dans une note officielle du service juridique afin qu'il puisse en être nanti formellement et pour transmission à l'externe. »

Ainsi l'avis de droit, l'analyse juridique ou que sais-je encore qui a permis au Gouvernement jurassien de déclarer à la presse qu'il soutenait la stratégie de l'HJU repose sur des échanges de courriels. Pour une question de « quasi survie », nos attentes étaient peut-être trop élevées mais nous espérons mieux. A noter qu'à ce jour nous n'avons toujours rien reçu.

Et voici donc enfin la motion de notre collègue Beuret qui nous occupe, soit la motion 1481. Motion à laquelle l'urgence a été accordée par le Bureau du Parlement jurassien.

Du côté socialiste, nous sommes particulièrement attachés à un hôpital public dans le Jura. Nous sommes conscients des défis qui attendent le secteur hospitalier dans les années à venir et la pression financière que celui-ci peut connaître. L'importance que nous accordons à ce dossier est donc très élevée. Et c'est justement parce que nous avons cet attachement viscéral à notre hôpital cantonal que nous nous posons des questions. L'attachement à quelque chose ou à quelqu'un, ce n'est pas dire « oui amen » à toutes ses demandes. C'est analyser les éléments à disposition, les risques et opportunités et c'est enfin décider. C'est pour cette raison que nous avons réalisé un avis juridique. Un avis juridique étayé sur 5 pages qui arrive aux conclusions inverses de celle du Gouvernement. C'est au Parlement que revient la possibilité de se prononcer sur ce projet. Le fait que la loi soit à ce point peu claire sur les compétences des uns et des autres justifie à lui seul que la motion Beuret soit acceptée. Personne au moment de l'adoption des textes législatifs n'envisageaient à ce moment-là qu'un nouveau site ne soit pas financé, ne serait-ce que partiellement, par les pouvoirs publics et qu'ils aient donc à se prononcer sur le projet. Affirmer le contraire relève au mieux de la contre-vérité, au pire de la malhonnêteté intellectuelle.

Cet hôpital, c'est celui des Jurassiennes et des Jurassiens. Ils le financent au travers leurs primes de caisse-maladie ou encore des prestations d'intérêt général.

A ce jour, les questions suivantes restent ouvertes et ne sont pas, de notre point de vue, anodines :

- Identité des investisseurs ;
- Financement des équipements techniques en partie par l'Etat ;
- Vente du site actuel et ses modalités ;
- Conditions du bail entre l'hôpital et les investisseurs ;
- Modalités de rachat éventuel par l'HJU au terme du bail, respectivement conséquences d'une impossibilité de rachat faute de moyens financiers ;
- Risque de changement de bailleur ;

- Implication des entreprises jurassiennes dans ce projet.

Ces questions ne sont pas des oppositions de principe, elles sont des craintes pour l'avenir de l'HJU et sur les conséquences du projet annoncé. En outre, nous n'arrivons pas à comprendre en quoi le fait que la démocratie suive son cours ait pour conséquence que le projet soit abandonné. Nous estimons au contraire qu'un soutien parlementaire à un projet comme celui-ci serait un signal fort de l'attachement de notre législatif à un hôpital public dans le canton.

Nous tenons ici à rappeler que nous avons une confiance totale envers la direction de l'hôpital ainsi que son conseil d'administration. Il en va de même pour l'administration jurassienne. Ce qui nous préoccupe beaucoup plus, c'est l'attitude du Gouvernement dans ce dossier.

Aussi, et afin de ne pas bloquer l'avancement du projet à cause d'une motion, nous invitons le motionnaire à transformer sa motion en postulat. Ainsi le Gouvernement sera tenu de nous présenter l'étude qui démontre d'une part que les compétences des uns et des autres sont respectées et d'autre part d'évaluer s'il est nécessaire d'adapter les bases légales pour l'avenir. Il n'y a absolument rien là-dedans qui ralentirait le projet puisque le Gouvernement semble sûr de son fait quant aux questions de compétences.

Nous avons récemment pris note du fait que le ministre Gerber estimait que notre hémicycle discutait parfois, pour ne pas dire souvent de brouilles. L'enjeu de cette intervention est donc de savoir si en plus d'être un Parlement qui discute pour rien, nous acceptons d'être un Parlement qui ne discute de rien. L'avenir de l'hôpital du Jura n'est pas une brouille.

Si le texte du Député Beuret n'est pas à minima accepté sous forme de postulat, il faut être clair, notre Parlement n'aura plus l'occasion de se prononcer sur ce projet et le soutiendra donc de fait sans réponse aux nombreuses questions en suspens. Il ne faudra donc plus par la suite venir avec des interventions sur les mandats accordés aux entreprises jurassiennes dans ce projet de construction, sur les risques d'avoir un hôpital qui n'est pas propriétaire de ses murs ou encore sur l'avenir du site actuel de Delémont. Toutes ces questions resteront définitivement en mains du Conseil d'administration.

Si collin-maillard est un jeu sympathique dans les cours d'école, il l'est nettement moins en matière de politique sanitaire.

Nous invitons donc notre collègue Serge Beuret à accepter la transformation en postulat. Auquel cas il recevra un soutien unanime de notre groupe parlementaire ainsi et nous l'espérons de l'ensemble des députés sensibles au service public et à la démocratie.

Je vous remercie pour votre attention.